

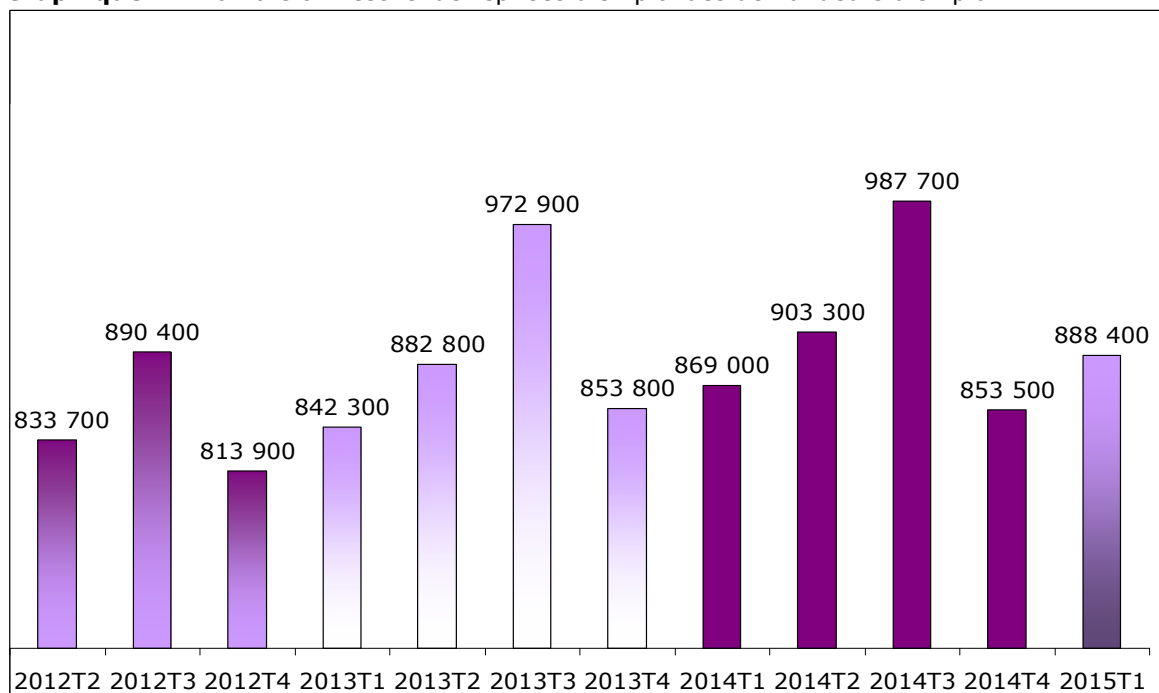
LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2015

Au cours du premier trimestre 2015, 888 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 2,2% par rapport au premier trimestre 2014. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B s'est accru de 5,0%.

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du premier trimestre 2015, 888 400 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 2,2% par rapport au premier trimestre 2014. Sur un an, cela représente 3,6 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B s'est accru de 5,0%. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode).

Parmi les reprises d'emploi au 1^{er} trimestre 2015, 164 200 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en baisse de 1,3% sur un an, à la différence du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (+0,8%). 598 700 concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+2,2% sur un an, contre +4,3% pour le nombre de demandeurs d'emploi), et 125 500 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+7,4%, contre +9,4%). Au 1^{er} trimestre 2015, 599 500 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+1,3%) et 288 900 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+4,3%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1 : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

	T1 2015	T1 2014	Evolution	Taux mensuel moyen* T1 2015 (évolution par rapport à T1 2014)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	888 400	869 000	2,2%	6,5% (-0,1 pt)
<i>dont demandeurs d'emploi</i>				
<i>de moins de 25 ans</i>	164 200	166 300	-1,3%	8,5% (-0,2 pt)
<i>de 25 à 49 ans</i>	598 700	585 700	2,2%	7,1% (-0,1 pt)
<i>de 50 ans ou plus</i>	125 500	116 900	7,4%	3,7% (-0,1 pt)
<i>depuis moins d'un an</i>	599 500	592 000	1,3%	7,3% (-0,1 pt)
<i>depuis un an ou plus</i>	288 900	277 000	4,3%	5,1% (-0,2 pt)
<i>hommes</i>	464 800	455 100	2,1%	6,6% (-0,2 pt)
<i>femmes</i>	423 600	413 800	2,4%	6,3% (-0,1 pt)
<i>manœuvres</i>	22 500	21 800	3,2%	4,5% (-0,1 pt)
<i>ouvriers spécialisés</i>	50 300	51 300	-1,9%	5,6% (-0,2 pt)
<i>ouvriers qualifiés</i>	120 000	119 400	0,5%	7,2% (-0,3 pt)
<i>employés non qualifiés</i>	142 100	136 600	4,0%	4,9% (-0,1 pt)
<i>employés qualifiés</i>	414 800	402 100	3,2%	6,9% (-0,1 pt)
<i>techniciens</i>	51 600	52 400	-1,5%	8,3% (-0,3 pt)
<i>agents de maîtrise</i>	26 700	26 100	2,3%	7,8% (-0,1 pt)
<i>cadres</i>	60 100	58 800	2,2%	7,4% (-0,1 pt)
<i>autres</i>	300	500	-	-

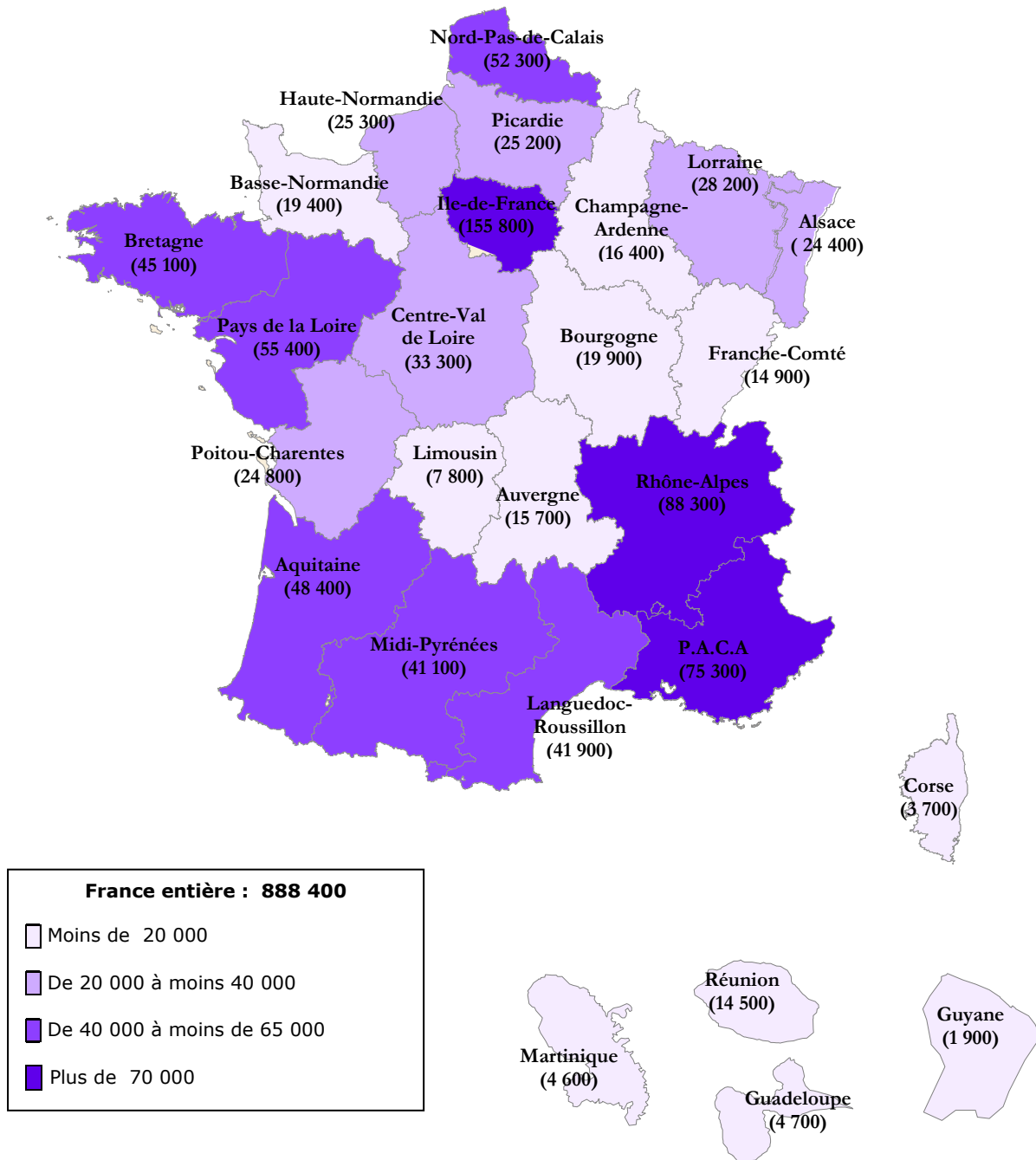
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre rapporté à la taille de la DEFM observée en moyenne sur le trimestre. L'âge des demandeurs d'emploi est calculé en fin d'année.

LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU REGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 1^{er} trimestre 2015 sont l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire (cf. carte 1).

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi au 1^{er} trimestre 2015 par région

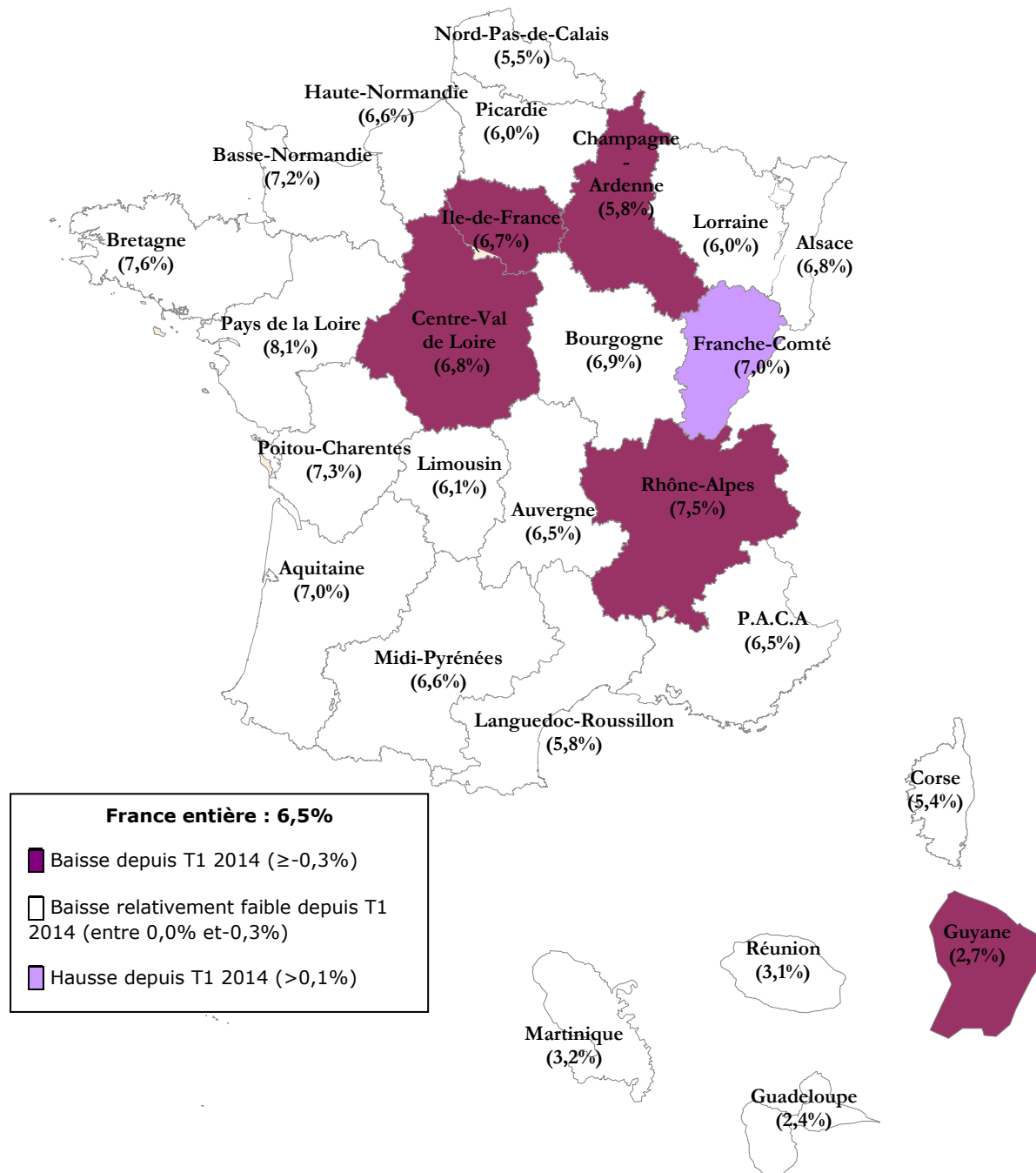


Cependant, ces quatre régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 ci-dessous représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 1^{er} trimestre 2015 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Seule la Franche-Comté connaît une hausse du taux de reprise d'emploi entre le 1^{er} trimestre 2014 et le 1^{er} trimestre 2015 (cf. carte 2 et tableau 3 en annexe 1).

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 1^{er} trimestre 2015



David BUCHNER
Département Observatoire de l'emploi

ANNEXE 1 – REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Tableau 3 : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 1^{er} trimestre 2014 et 2015

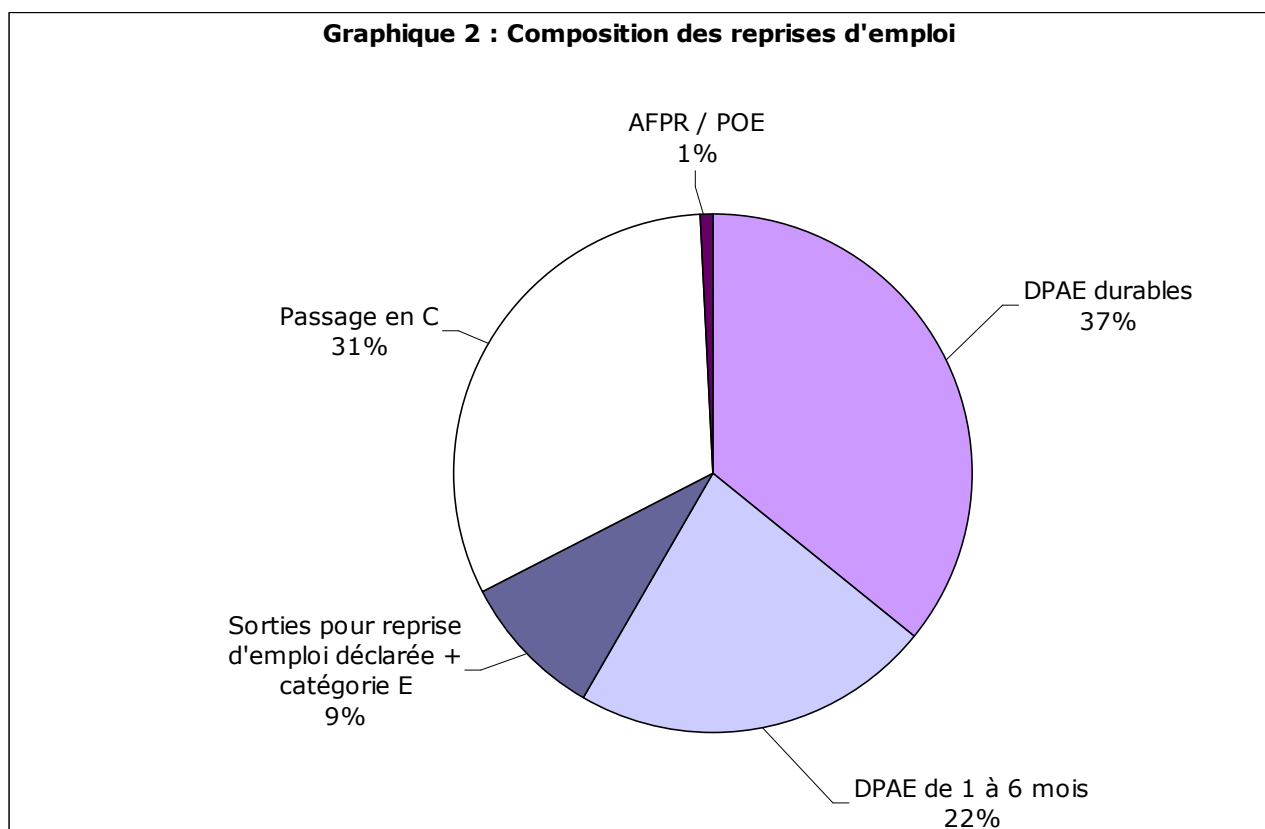
Région	1eme trimestre 2015			1eme trimestre 2014		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Alsace	6,8%	24 400	119 200	6,9%	23 600	113 300
Aquitaine	7,0%	48 400	230 400	7,2%	47 000	217 000
Auvergne	6,5%	15 700	80 200	6,8%	15 500	76 400
Basse-Normandie	7,2%	19 400	90 400	7,4%	19 100	86 500
Bourgogne	6,9%	19 900	96 800	7,1%	19 500	92 100
Bretagne	7,6%	45 100	197 200	7,7%	43 700	188 400
Centre-Val de Loire	6,8%	33 300	162 500	7,2%	33 600	155 500
Champagne-Ardenne	5,8%	16 400	94 000	6,2%	16 600	89 300
Corse	5,4%	3 700	22 900	5,6%	3 400	20 400
Franche-Comté	7,0%	14 900	70 900	6,8%	13 800	68 000
Guadeloupe	2,4%	4 700	64 700	2,6%	4 900	63 200
Guyane	2,7%	1 900	23 400	3,0%	2 000	22 400
Haute-Normandie	6,6%	25 300	128 400	6,6%	24 900	125 000
Ile-de-France	6,7%	155 800	778 900	6,9%	153 600	737 500
Languedoc-Roussillon	5,8%	41 900	242 200	5,9%	40 200	229 000
Limousin	6,1%	7 800	42 300	6,3%	7 600	40 200
Lorraine	6,0%	28 200	156 400	6,2%	28 300	152 000
Martinique	3,2%	4 600	47 800	3,4%	4 900	48 200
Midi-Pyrénées	6,6%	41 100	207 800	6,8%	40 300	196 700
Nord-Pas-de-Calais	5,5%	52 300	317 000	5,5%	50 800	307 900
Pays de la Loire	8,1%	55 400	227 500	8,3%	53 000	213 100
Picardie	6,0%	25 200	139 200	6,2%	25 000	135 500
Poitou-Charentes	7,3%	24 800	113 600	7,5%	24 000	107 100
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6,5%	75 300	388 700	6,6%	73 200	367 300
Réunion	3,1%	14 500	155 000	3,2%	14 200	149 600
Rhône-Alpes	7,5%	88 300	391 600	7,8%	86 200	368 000
National	6,5%	888 400	4 589 000	6,6%	869 000	4 369 500

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

ANNEXE 2 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi (cf. graphique 2).

Près de 30% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 10% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (moins de 1%).



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (AcoSS - CCMSA), Données brutes, France entière

¹ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

² L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 3 - METHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵

³ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁴ Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

⁵ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

